



Mis en ligne le 10/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2022-275

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale

Objet : Modification des règles de stationnement et de circulation – Fête foraine 2022.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,

Vu les articles L511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Vu le code de la route,

Vu la demande de la Municipalité,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures pour prévenir tout accident, afin que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le parking côté Pumptrack sera neutralisé et réservé aux animations foraines et à leurs véhicules du 09 novembre 2022 à 08h00 au 21 novembre 2022 à 12h00.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise place par les Services Municipaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 07 novembre 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR